Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-213501786-20260910-DEL_52DU100926-DE

COMMUNE DE MÉZIÈRES SUR COUESNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

Année 2026 – N°2026-52

L'an deux mil vingt-six, le dix septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur BARBETTE Olivier, Maire, après convocation en date du 4 Septembre 2026, adressée individuellement par voie dématérialisée à chacun des membres.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux présents : 13

13 Présents : BARBETTE Olivier (Maire), MARCHAND Sébastien, CHYRA Sarah, HALLOUX Christophe, BADIER David (adjoints), GELEBART Pascale, GAUTTIER Tiphaine, COURTOIS Karine, BEAUVISAGE Florent, BODIN Aurélie, TROPÉE Virginie, FERRIERE Nicolas, et DUPETITPRE Alicia

6 Absents excusés : DENIEL Michel, FEON Joël, BAGUET Sébastien, FAUSTIN Céline, JOULAUD Hélène et GODARD Pierre

3 Procurations :

- Michel DENIEL a donné procuration à Olivier BARBETTE
- Joël FEON a donné procuration à Christophe HALLOUX
- Sébastien BAGUET a donné procuration à Sébastien MARCHAND

Mr Florent BEAUVISAGE a été désigné comme secrétaire de séance.

DEL N°2026-52 : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS – MEZ'ON

Nomenclature : 7.10

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de fixer les conditions de location de la salle des associations de la Mez'on (salle du rez de chaussée).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **à l'unanimité des membres présents** :

- **DE FIXER** les tarifs suivants :

	Associations Méziéraises	Particuliers et Entreprises Méziérais	Particuliers, associations et entreprises non-méziérais
Location ½ journée (4h00)	Gratuit	40 €	60 €
Location 1 journée	Gratuit	70 €	100 €
Location 2 journées	Gratuit	140 €	200 €
Caution	200 €		

Le ménage est à la charge du locataire. En cas de ménage insuffisant ou dégradations constatées après la location, le locataire s'engage à rembourser tous les frais.

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires, notamment la signature des conventions.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-213501786-20260910-DEL_52DU100926-DE

✓ **VOTE** ***(à main levée)***

En exercice	19	**POUR**	**16**
Présents	13	**CONTRE**	**0**
Procurations	3	**ABSTENTION**	**0**
Pris part au vote	16	**TOTAL**	**16**

Le registre dûment signé.
Pour extrait conforme.
Le Maire (O. BARBETTE)

